COMMUNE DE CERNEX
HAUTE-SAVOIE

Envoyé en préfecture le 10/08/2026
Reçu en préfecture le 10/08/2026
Publié le
ID : 074-217400522-20260806-D26_37-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres : En exercice : 15 Présents : 10 Votants : 13 POUR : 13 CONTRE : / ABSTENTION : /	**L'an deux mille vingt-six** **Le 06 août à vingt heures** Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire, Agnès RICHARD. **Date de convocation** : Le 28 juillet 2026 **Secrétaire de séance** : Nadine CUSIN
Présents : Agnès RICHARD, Nadine CUSIN, André SEIFERT, Odette LAUDE, Jérôme WAHL, Maryline DURET, Estelle DURET-ROYER, Virginie JACOTTET, Olivier SEIFERT, Sébastien CARTON, **Absent(e)(s) avec procuration :** Thierry DEFFAYET, Christelle BRETTON, Carole BEAURE **Absent(e)(s) sans procuration :** Florian ALGARRA-SUPPO, Victor DEPREZ	

Délibération n° D26-37

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts ;
Vu la délibération n°2026_116 du Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles en date du 23 juin 2026 portant création et composition de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

Madame le Maire explique au Conseil municipal que la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) est chargée d'évaluer le montant des charges résultant des transferts de compétences entre les communes membres et l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

Elle rappelle que, par délibération n° 2026_116 du 23 juin 2026, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes a procédé à la création de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Cette délibération prévoit que chaque conseil municipal doit désigner un ou plusieurs représentants appelés à siéger au sein de cette commission, conformément à la répartition fixée par le Conseil communautaire. Les communes ne disposant que d'un seul représentant peuvent également désigner un suppléant.

Il est donc proposé au Conseil municipal de procéder à la désignation du ou des représentants de la commune appelés à siéger au sein de la CLECT.

Considérant que la commune de CERNEX dispose de 1 représentant titulaire au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées ;

Considérant que le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de désigner, parmi ses membres, les représentants appelés à siéger au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées ;

Considérant la candidature de Madame Agnès RICHARD ;

Envoyé en préfecture le 10/08/2026
Reçu en préfecture le 10/08/2026
Publié le
ID : 074-217400522-20260806-D26_37-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL,
entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,

- **DECIDE à l'unanimité** :
 - **De désigner** en qualité de représentant(s) titulaire(s) de la commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) :
 - Madame Agnès RICHARD
 - **D'autoriser** Madame le Maire à notifier la présente délibération à Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles et à accomplir toutes les formalités nécessaires à son exécution.

Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme,

Le Maire,
Agnès RICHARD



Certifiée exécutoire le 10.08.2026
Transmise en Sous-Préfecture le 10.08.2026
Affichée le 10.08.2026